



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 13/03/2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : **16** - Présents : **13** - Votants : **15**

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjointes au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M Sébastien BESSON qui donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2025-03-13-015 – Désignation d'un nouveau membre du CCAS

Vu, l'article R 123-9 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le conseil d'administration du CCAS doit être composé de 7 élus, de 7 monniérois impliqués et de Monsieur le Maire, président du CCAS,

Considérant que, à la suite de la démission M. Benoît COUTEAU, M. Stéphane ENTÈME, maire élu le 27 février 2025, est devenu, de droit, président du CCAS,

Considérant que Monsieur le Maire, Stéphane ENTÈME, siégeant jusqu'à lors en tant que membre « élu », laisse son poste vacant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

- **DESIGNE** M. Benoît COUTEAU, nouveau membre du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Registre certifié conforme.

Le Maire
Stéphane ENTÈME

